
SECRETARIAT GENERAL DU

GOVERNEMENT

DECRET N° 86/185 DU 1er/02/86

portant nomination de Monsieur TOUROLOU
Bernard en qualité de Directeur de la programmation au Secrétariat Général à l'Industrie.-

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 076/84 du 7 Décém. 1984 portant ratification de l'ordonnance n° 049/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu la loi n° 15/62 du 2 Février 1962 fixant Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1962 fixant les indemnités de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/358 du 3 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 85/1423 du 7 Décembre 1985 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret 85/1434 du 17 Décembre 1985 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T :

Article 1er.- Monsieur TOUROLOU Bernard, Administrateur des SAF Stagiaire, est nommé Directeur de la Programmation au Secrétariat Général à l'Industrie.

.../...

Article 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par le décret 82/595 susvisé.

Article 3.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 1er FEVRIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Industrie
et de la Pêche,



Ambroise NOUNAZALAY.-

Le Ministre des Finances
et du Budget,



Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail de l'Em-
ploi, de la Refonte de la For-
mation Publique et de la Prévoyan-
ce Sociale,



Bernard COMBO MATSIONA.-

